



PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Aux termes de l'article L2313-1 du CGCT : « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette présentation est transmise aux conseillers municipaux avec la note de synthèse du conseil municipal et sera diffusée sur le site Internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, unité, universalité, spécialité, sincérité et équilibre.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, voire au plus tard le 30 avril pendant les années marquées par l'élection d'une nouvelle assemblée.

Le budget se divise en une section de fonctionnement et une section d'investissement, avec un ensemble de dépenses et de recettes pour chaque section.

La section de fonctionnement regroupe les dépenses liées au fonctionnement courant, dont les charges de personnel, mais aussi les charges à caractère général, les provisions, les dotations aux amortissements ou les intérêts de la dette. La section d'investissement, quant à elle, recense les dépenses d'équipement ou encore le remboursement du capital de la dette. Les recettes de cette section incluent, entre autres, les subventions versées par l'Etat, la Région, le Département, ainsi que la capacité d'autofinancement lorsque le solde de la section de fonctionnement est excédentaire.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 8 879 660€

DEPENSES :

Les dépenses réelles sont évaluées à 6 731 350€

Les prévisions de dépenses réelles sont en baisse par rapport au BP 2023 (0.39%)

COMPTES	Crédits ouverts 2023 BP+DM	Réalisations 2023	BP 2024
DEPENSES	9 463 975,54 €	6 331 745,78 €	8 879 660,04 €
022	0,00 €		0,00 €
011	2 597 050,51 €	2 029 216,23 €	2 454 450,00 €
012	3 300 000,00 €	3 241 000,30 €	3 456 500,00 €
014			
65	562 800,00 €	505 748,55 €	558 400,00 €
66	110 000,00 €	109 092,93 €	162 000,00 €
67	188 000,00 €	15 791,85 €	100 000,00 €
042/68/675/676 (OPORDRE)	450 000,00 €	430 895,92 €	500 000,00 €
023 (OP ordre)	2 256 125,03 €	0,00 €	1 648 310,04 €

Le chapitre 011 « charges à caractère général » comprend les charges afférentes à l'énergie, les frais de communication, les contrats de maintenance et prestations de services, les différents achats de petit matériel et d'entretien courant. Il représente 36.46% des dépenses réelles de fonctionnement, et est en baisse de 5.49% par rapport au budget prévisionnel 2023.

Le chapitre 012 « charges de personnels et frais assimilés » représente 51.37% des dépenses réelles de fonctionnement, en hausse de 4.74% par rapport au budget prévisionnel 2023. Cette augmentation est due à l'augmentation du nombre de point d'indice attribués aux agents par la loi en année pleine, le glissement vieillesse technicité, ainsi qu'une hausse des taux de cotisation associée.

Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » concerne notamment les indemnités et cotisations d'élus, la contribution au SDMIS, la contribution au CCAS et les subventions accordées aux associations. Bien que le total soit en légère diminution dans sa prévision, l'enveloppe allouée pour les subventions est maintenue.

Le chapitre 66 « charges financières » concerne le remboursement des intérêts d'emprunts, au augmentation suite à la contractualisation d'un emprunt fin 2023.

Le chapitre 67 « charges exceptionnelles » correspond à des écritures d'annulation ou réduction de recettes réalisées les années antérieures.

RECETTES :

Les recettes réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à 6 565 152€

Les précisions de recettes réelles sont en hausse de 3.13% par rapport au budget prévisionnel 2023.

COMPTES	Crédits ouverts 2023 BP+DM	Réalisations 2023	BP 2024
RECETTES	9 463 975,54 €	7 047 730,28 €	8 879 660,04 €
002	3 073 523,54 €	0,00 €	2 289 508,04 €
70	200 500,00 €	271 645,63 €	244 200,00 €
73	4 986 952,00 €	5 259 594,31 €	5 129 452,00 €
74	820 000,00 €	880 886,33 €	811 500,00 €
75	330 000,00 €	482 843,97 €	350 000,00 €
013	28 000,00 €	91 909,91 €	30 000,00 €
76			
77	0,00 €	36 430,19 €	0,00 €
042/777 (op ordre)	25 000,00 €	24 419,94 €	25 000,00 €
résultat		715 984,50 €	
résultat +report		3 789 508,04	

Le chapitre 70 « produits des services, domaine et ventes diverses » correspond aux concessions du cimetière, aux redevances d'occupation du domaine public, redevances périscolaires, saison culturelle, refacturation de mise à disposition de personnels auprès des communes et de la CCBPD....

Le chapitre 73 « impôts et taxes » comporte en prévision une hausse des valeurs locatives de 3.9%

Le chapitre 74 « dotations, subventions et participations » correspond aux dotations versées par l'Etat, au FCTVA en fonctionnement, et aux compensations décidées par l'Etat et versées par lui au titre des impôts locaux.

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » concerne les revenus des immeubles (salles communales, appartements, gendarmerie...)

Le chapitre 013 « atténuations de charges » correspond aux remboursements d'assurance ou de CPAM pour les arrêts de travail du personnel communal.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses et recettes s'équilibrent à 6 225 240€.

COMPTES	Crédits ouverts 2023 (BP+DM)	Réalisé 2023	RAR (hors AP)	Crédits ouverts 2024	TOTAL 2024
DEPENSES	8 343 762,34 €	5 018 930,84 €	128 777,85 €	6 096 462,22 €	6 225 240,07 €
001	0,00 €	0,00 €			
10	3 000,00 €	0,00 €		15 000,00 €	15 000,00 €
13	15 000,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
20	10 000,00 €	4 373,44 €		10 000,00 €	10 000,00 €
204	0,00 €				0,00 €
21	1 965 111,92 €	622 998,78 €	122 859,85 €	1 988 401,67 €	2 111 261,52 €
23	41 789,81 €	27 649,27 €	5 918,00 €	0,00 €	5 918,00 €
16	500 000,00 €	494 498,71 €		500 000,00 €	500 000,00 €
27	20 000,00 €			20 000,00 €	20 000,00 €
040/139/28/23/21	25 000,00 €	24 419,94 €		25 000,00 €	25 000,00 €
041	150 000,00 €	15 891,38 €		150 000,00 €	150 000,00 €
458101					0,00 €
OP et AP	5 613 860,61 €	3 829 099,32 €		3 388 060,55 €	3 388 060,55 €
RECETTES	8 343 762,34 €	4 470 940,76 €	269 289,00 €	5 955 951,07 €	6 225 240,07 €
001	1 458 631,11 €			910 641,03 €	910 641,03 €
1068	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €		1 500 000,00 €	1 500 000,00 €
021	2 256 125,03 €			1 648 310,04 €	1 648 310,04 €
10	460 000,00 €	599 349,55 €		550 000,00 €	550 000,00 €
13	467 006,20 €	14 915,00 €	269 289,00 €	30 000,00 €	299 289,00 €
16	1 600 000,00 €	1 600 000,00 €		500 000,00 €	500 000,00 €
165		650,00 €			
21	0,00 €				0,00 €
23					0,00 €
27		2 264,09 €			0,00 €
024	2 000,00 €			17 000,00 €	17 000,00 €
040/139/28/21/23	450 000,00 €	430 895,92 €		500 000,00 €	500 000,00 €
458201					
OP et AP		306 974,82 €		150 000,00 €	150 000,00 €
041	150 000,00 €	15 891,38 €		150 000,00 €	150 000,00 €

En dépenses, le chapitre 16 correspond au remboursement en capital des emprunts.

Les chapitres 20 et 21 correspondent aux dépenses d'investissements non affectées à des autorisations des programmes pluriannuels. En 2024, ce sont presque 2 millions d'euros de dépenses programmées pour la réhabilitation du patrimoine communal, dont 300 000 euros pour la restructuration de la Médiathèque Albert Gardoni et près de 300 000€ d'investissement dans les écoles.

3 388 000€ de crédits de paiements sont inscrits en 2024, principalement pour la restructuration de l'école Paul Cézanne.

Les recettes d'investissement se composent des reports et affectation de résultats de l'année 2023 (3 100 000€ environ en tout), du FCTVA (550 000€), d'un emprunt d'équilibre prévisionnel (500 000€), ainsi que de subventions d'équipements attribuées, de l'ordre de 180 000€ en 2024.